

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du vendredi 24 avril 2015

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE  
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2015**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,  
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,  
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :** M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par délibération du Conseil Général n° CG 2009-5-4-4 du 10 décembre 2009, pour les années 2010/2012 et reconduit pour les années 2013/2015,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG 2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU La délibération du Conseil Général n° 2014-6-1-1- du 4 décembre 2015 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU le Règlement Financier du Département,

- VU la délibération n°CP-2014-11-10-3 du 18 décembre 2014 relative à la politique d'Insertion – Exécution anticipée du Budget Primitif 2015,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif de la Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**- ACCORDE les subventions figurant ci-dessous pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, au titre de l'année 2015,** approuve la convention-type jointe à la présente délibération et autorise le Président à signer avec ces structures les conventions afférentes aux subventions précitées sur la base de cette convention-type ;

- À la Ville de Mulhouse :
  - 205 000 € pour l'accompagnement social,
  - 58 866 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation.
- À ESPOIR Colmar :
  - 20 000 € pour l'accompagnement social,
  - 213 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA).
- À SEMAPHORE :
  - 85 200 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation.
- À l'AFPRA-OPPELIA :
  - 23 500 € pour l'accompagnement social.
- Au RESI :
  - 14 504 € pour l'accompagnement social.
- À l'ACIFE :
  - 42 700 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation.
- À AGIR AVEC LES SANS-EMPLOI :
  - 13 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
  - 22 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
  - 13 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
  - 22 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
- À DEFI (ACI) :
  - 11 200 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- À APPONA 68 :
  - 56 000 € pour l'accompagnement des publics à fort risque d'exclusion,
- Au CISEP :
  - 43 500 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
  - 101 000 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
  - 7 000 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives.
- À INSER EMPLOI SA:
  - 33 600 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives.
- À l'Armée du Salut :
  - 69 900 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- À CITE SOLIDAIRE :
  - 10 700 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
  - 30 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.

- À la Manne Emploi :
  - 20 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
  - 10 000 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives,
  - 13 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion MMS,
  - 35 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
- À la SAVA :
  - 23 600 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- Aux Amazones :
  - 26 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de leur chantier d'insertion.
- Aux Jardins de Wesserling :
  - 16 800 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de leur chantier d'insertion.
- À ACCES :
  - 140 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion.
- À ADESION :
  - 41 700 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion.
- À Icare :
  - 95 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion.
- À INSEF :
  - 32 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- À la Manne Alimentaire :
  - 19 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion.
- À la Passerelle (CCAS d'Hirsingue) :
  - 19 200 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion,
  - 7 600 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives.
- À MEDIACYCLES :
  - 30 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- À Patrimoine et Emploi :
  - 15 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
- Au RELAIS Est-EBS :
  - 37 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
- À IM'SERSON :
  - 16 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
- À RE-SOURCES :
  - 6 800 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
- À la REGIE de BOURTZWILLER :
  - 29 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
- À la Régie de l'III,
  - 33 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses entreprises d'insertion.
- À Construire :
  - 31 200 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
- À l'ADIT :
  - 37 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
  - 22 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise

d'insertion.

- À ENVIE Tri Services :
    - 9 100 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion.
  - À OCITO Propreté et Paysages :
    - 40 800 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
  - À EDS :
    - 7 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
  - À COURSECLAIR-NOVEA68 :
    - 23 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son entreprise d'insertion.
  - À l'AMAC :
    - 17 800 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À DSHA :
    - 28 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À GERMA (AI) :
    - 6 500 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À INTERJOB :
    - 12 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À LUDO SERVICES :
    - 24 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À INSEF INTER :
    - 12 100 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À TREMPLINS :
    - 8 400 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion,
    - 4 200 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son association intermédiaire.
  - À VECTEUR :
    - 20 000 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel.
  - À l'ADIE :
    - 40 000 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel.
  - À ARTENREEL :
    - 30 000 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel.
  - À Mobilité pour l'Emploi :
    - 15 000 € au titre des actions politique de la Ville.
  - Au CIDFF DU HAUT-RHIN :
    - 65 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- **ACCORDE** à l'association ALEOS six subventions s'élevant, pour l'année 2015,
- à 47 250 € pour l'accompagnement social,
  - à 59 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Mulhouse et Couronne,
  - à 29 500 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Colmar,
  - à 55 376 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
  - à 59 000 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel,
  - à 10 000 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives, approuve et autorise le Président à signer avec cette association la convention afférente à ces six subventions, jointe en annexe ;
- **ACCORDE** à l'association ALSA trois subventions s'élevant, pour l'année 2015,
- à 116 900 € portant la subvention initiale de 50 100 € à 167 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa,

- à 77 210 € portant la subvention initiale de 33 090 € à 110 300 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité dans son chantier d'insertion (ACI) et
  - à 67 500 € pour la prise en charge des personnes handicapées, approuve et autorise le Président à signer avec cette association l'avenant afférent à ces trois subventions, joint en annexe ;
- **ACCORDE** à l'association ADEIS deux subventions s'élevant, pour l'année 2015,
    - à 83 185 € portant la subvention initiale de 35 650 € à 118 835 € pour le fonctionnement de l'association,
    - à 63 815 € portant la subvention initiale de 27 350 € à 91 165 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion, approuve et autorise le Président à signer avec cette association l'avenant afférent à ces deux subventions, joint en annexe ;
- **ACCORDE** à l'association CIAREM six subventions s'élevant, pour l'année 2015,
    - à 349 602 € portant la subvention initiale de 121 500 € à 471 102 €, pour l'accompagnement social,
    - à 110 600 € portant la subvention initiale de 59 400 € à 170 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Mulhouse,
    - à 16 328 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Thann,
    - à 154 869 € portant la subvention initiale de 33 651 € à 188 520 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
    - à 32 558 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel,
    - à 31 080 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives, approuve et autorise le Président à signer avec cette association l'avenant afférent à ces six subventions, joint en annexe ;
- **ACCORDE** à l'association CONTACT PLUS quatre subventions s'élevant, pour l'année 2015,
    - à 98 195 € portant la subvention initiale de 38 189 € à 136 384 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
    - à 137 378 € portant la subvention initiale de 28 267 € à 165 645 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
    - à 38 400 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi via Interim,
    - à 34 241 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel, approuve et autorise le Président à signer avec cette association l'avenant afférent à ces quatre subventions, joint en annexe ;
- **ACCORDE** à l'association ESPACE et DEVELOPPEMENT deux subventions s'élevant, pour l'année 2015,
    - à 31 290 € portant la subvention initiale de 13 410 € à 44 700 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
    - à 11 100 € portant la subvention initiale de 4 500 € à 15 600 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité dans son chantier d'insertion, approuve et autorise le Président à signer avec cette association l'avenant afférent à ces deux subventions, joint en annexe ;
- **ACCORDE** à l'association REAGIR cinq subventions s'élevant, pour l'année 2015,
    - à 67 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
    - à 47 240 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
    - à 19 200 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi via Interim,
    - à 14 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion,
    - à 8 947 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives, approuve et autorise le Président à signer avec cette association la convention afférente à ces cinq subventions, jointe en annexe ;

- **ACCORDE** à l'Union Régionale des Structures par l'Insertion Économique Alsace une subvention de 50 000 € pour abonder le plan de formation, approuve et autorise le Président à signer avec cette association la convention afférente à cette subvention, jointe en annexe.

Le montant des subventions s'élève à 4 021 234 € (3 941 234 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre du CUCS), auxquels s'ajoutent 50 000 € au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et 67 500 € au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 650 568 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement),
- 263 866 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement),
- 26 800 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement),
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (CUCS),
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation),
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

voix contre  
abstentions